

COMPTE RENDU REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 24 JANVIER 2014

Date de la convocation : 17/01/2014.

Date d'affichage : 17/01/2014.

L'an deux mil Quatorze, le vingt-quatre Janvier, à dix-neuf heures trente minutes, le Conseil Municipal s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Lucien LARIVÉ, Maire.

Présents : Monsieur PICARD Daniel – 1^{er} Adjoint, Madame LÉLU Elisabeth - 2^{ème} Adjointe, Monsieur NOËL Gilles – 3^{ème} Adjoint, Messieurs et Mesdames les conseillers municipaux MARCHAND Georges, CIUDAD Sébastien, ALEXANDRE Michel, MILLOT Christophe, BOCQUET Christiane, DURAND Marie-Thérèse, BRETON Catherine.

Absent excusé :

Monsieur DEBRY Benoit a donné procuration à Monsieur Lucien LARIVÉ.

Secrétaire de séance : Monsieur MARCHAND Georges.

Le compte rendu de la dernière séance du conseil du 17 Décembre 2013 est approuvé par l'ensemble des élus.

L'ordre du jour suivant a été adopté :

- 1 **Ouverture de Crédits avant vote du BP 2014.**
- 2 **Aménagement de la rue de Vézelay-crédation réseau séparatif** : étude préliminaire.
- 3 **Urbanisme – P.L.U.** : modification du règlement zone AUe.
- 4 **Dispositions testamentaires de Mme Jeanne SEGUIN.**
- 5 **Dénomination de rues** : quartier Est du Châtelet et route de Charlay.
- 6 **Questions diverses.**

Sujets rajoutés et acceptés à l'ordre du jour :

- Alimentation du réseau chaleur : façonnage et débardage de houppiers.
- Achat de matériel pour les services techniques.
- Acquisition de décorations pour les fêtes de fin d'année.
- Vente de terrain à la Communauté de Communes du Val du Sauzay.
- Travaux forestiers.
- Mise à disposition du plan d'eau lors de concours de pêche corporatifs.

.../ ...

1 – Ouverture de crédits **avant le vote du Budget Primitif 2014**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il est nécessaire d'ouvrir des crédits d'un montant total de 41 000 €, avant le vote du Budget Primitif 2014, afin de régler des dépenses afférentes aux opérations 101, 219, 230, 244 et 245 :

Dénomination de l'opération	Augmentation crédits
101 Musée	+ 1 000 €
219 Travaux forestiers	+ 12 000 €
230 Bibliothèque	+ 1 000 €
244 Travaux gendarmerie	+ 7 000 €
245 Voirie fbg de Marcy	+ 20 000 €

2 – Aménagement de la rue de Vézelay – création réseau séparatif **Etude préliminaire**

Afin de limiter l'arrivée d'eaux parasites à la station d'épuration de Varzy, la Communauté de Communes du Val du Sauzay et la commune de Varzy envisagent de séparer le réseau d'eaux pluviales et le réseau d'eaux usées de la rue de Vézelay. La commune de Varzy réhabilitera si possible le réseau unitaire existant pour constituer le nouveau réseau d'eaux pluviales et la CCVS mettra en place un nouveau réseau d'eaux usées.

Le SIAEP de la Région de Varzy renouvellera son réseau d'alimentation en eau potable et procédera à la réfection des branchements particuliers.

Compte tenu de l'état de la voirie actuelle et des détériorations occasionnées par ces travaux, la commune procédera ensuite à l'aménagement des deux rues (rue de Vézelay et rue du Four Banal). Cette perspective a conduit le conseil municipal à engager une phase d'étude portant sur le sens de circulation, sur les conditions de stationnement envisagées, les revêtements utilisés sur la chaussée et les trottoirs, la délimitation des espaces de stationnement et la nature des caniveaux.

.../...

3 – Plan Local d’Urbanisme

Modification du règlement des zones AUe et AUh

Afin de permettre l’instruction des demandes de permis de construire en zone d’activités et en particulier celle déposée par la société DORAS, le conseil municipal a demandé l’application de la clause « exception » prévue à l’article 1 AUe/h 10 du règlement du PLU et s’est engagé à modifier ce même article en portant de 8 à 12 mètres la hauteur maximum des constructions effectuées sur les zones 1 AUe et AUh, et de 1,50 mètres à 2 mètres la hauteur des clôtures pour des raisons de sécurité.

4 – Dispositions testamentaires de mademoiselle Jeanne SEGUIN

Le conseil municipal a approuvé le contenu des dispositions testamentaires de Melle Jeanne SEGUIN, décédée le 5 Janvier 2014, instituant pour légataire universel la commune de Varzy. Celle-ci délivrera les legs particuliers consentis par Melle Jeanne SEGUIN, deviendra propriétaire des biens non légués dont la maison située au lieudit « Le Paradis », trois tableaux de Rex Barrat, une parcelle de forêt de 4 ha 85 ca, les biens non affermés et les avoirs bancaires. Propriétés de Paulette et de Jeanne SEGUIN, l’ancienne huilerie et sa maison d’habitation (avenue de La Charité) avaient fait l’objet d’une donation en faveur de la commune.

5 – Dénomination de rues

Des voies de circulation situées dans le quartier « Est » du lotissement du Châtelet ont reçu les dénominations suivantes :

- chemin du Châtelet,
- rue Paul Breton,
- rue des vignes de Montmay.

Le chemin rural partant de la route de Charlay et aboutissant à la propriété de Mme et M. SAINTESPRIT, s’appellera « le chemin du Crot de la Vierge ».

Une commission composée de Madame Elisabeth LÉLU et de Messieurs Michel ALEXANDRE, Lucien LARIVÉ, Georges MARCHAND, Christophe MILLOT, Daniel PICARD, proposera la dénomination de noms de rues pour les hameaux.

6 – Réseau chaleur, alimentation

Le façonnage et le débardage sur l’aire de stockage de 300 m³ de houppiers issus de la forêt communale, destinés au broyage afin d’alimenter le réseau de chaleur, ont été confiés à M. PINHO DA COSTA Emmanuel, moins disant des trois entreprises consultées par la commune.

.../...

7 – Vente de terrain à la Communauté de Communes du Val du Sauzay

Le conseil communautaire de la Communauté de Communes du Val du Sauzay a accepté le principe de cession par la commune, sur la base de 5 € le m², d'une parcelle d'environ 4 600 m² située sur la zone d'activités. L'acte de vente sera passé lorsque seront déterminées la superficie exacte et la désignation cadastrale du terrain cédé.

8 – Décorations de fin d'année

Afin de profiter des promotions consenties jusqu'en Février, une commande de motifs lumineux sera passée afin de remplacer les éléments défectueux.

9 – Acquisition de matériel par les services techniques

Des devis seront sollicités en vue d'une acquisition de matériel nécessaire aux services techniques.

10 – Travaux forestiers supplémentaires

En vue de la vente de bois d'œuvre, prévue en Avril, un cloisonnement sera ouvert dans la parcelle 18 de la forêt communale. Un devis sera soumis à approbation.

11 – Plan d'eau du Moulin Naudin, concours de pêche

Le plan d'eau du Moulin Naudin sera mis à la disposition de « La Diabolique » section pêche, qui y organisera les compétitions suivantes :

- le 8 Mai, concours « corporatif »,
- les 25, 26 et 27 Juillet, championnat de France individuel de première division nationale « corporatif ».

L'ordre du jour épuisé, la séance a été levée à 22 heures.

Affiché le 28/01/2014.

Le Maire,

Lucien LARIVÈ